

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **7 septembre 2011**

Décision n° **B-2011-2590**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Abandon de servitude de passage grevant l'immeuble communautaire situé 115, cours Emile Zola

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Michel Reppelin

Date de convocation du Bureau : mardi 30 août 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 8 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Philip), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Barge, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à Mme Frih), Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel.

Bureau du 7 septembre 2011**Décision n° B-2011-2590**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Abandon de servitude de passage grevant l'immeuble communautaire situé 115, cours Emile Zola**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.4.

Par acte en date du 30 octobre 2006, la Communauté urbaine de Lyon a acquis l'immeuble 115, cours Emile Zola à Villeurbanne, appartenant à monsieur Jean Noreguian. Cet acte relate une servitude de passage de 2,20 mètres de largeur et de 2,60 mètres de hauteur, grevant l'immeuble communautaire et desservant l'issue de secours du cinéma "Le Zola", situé dans l'immeuble appartenant à madame Serena.

Or, à ce jour, cette issue n'est plus nécessaire en terme de sécurité, au regard de l'évacuation du public. L'utilité de cette servitude n'étant plus justifiée, il y a lieu de procéder à son abandon.

L'abandon de cette servitude sera nécessaire quant au projet de résidence sociale de l'OPH Villeurbanne Est Habitat sur cet immeuble communautaire qui fait l'objet d'une mise à bail à construction à ce même Bureau.

Aux termes du projet d'acte, la servitude serait purement abandonnée ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'abandon de la servitude de passage grevant l'immeuble communautaire situé 115, cours Emile Zola à Villeurbanne et desservant l'immeuble 117, cours Emile Zola à Villeurbanne.

2° - Autorise monsieur le Président à signer tous les documents et actes nécessaires à la régularisation de cette affaire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2011.